

MAIRIE DE SAINT ANDRONY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **15**

Présents : **15**

Votants : **15**

Date de la convocation : **04 juin 2020**

L'an deux mil vingt, le neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Présents : M. BÉDIS, M. FORMANTIN, M. BURNET, M. VEYSSIÈRE, M. CARTEAU, M. RIVEAU, Mme FONTANEAU, Mme HOFMAN, Mme RAFFOUX, Mme TAUZIÈDE, Mme GENTIL, M. DOUET, Mme MITRASOUF, M. VIELET, M. DEL CERRO

Secrétaire de séance : Mmes Gentil Christelle / Fontaneau Patricia

COMPTE RENDU

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus présents et ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

COMPOSITION COMMISSIONS COMMUNALES (délib. 18/2020)

Monsieur le Maire énumère les 9 commissions communales mises en place au précédent mandat et invite les élus à les renouveler.

Après un tour de table, chaque élu s'est proposé pour intégrer les commissions souhaitées.

Elles se décomposent ainsi :

1- Commission FINANCES

Responsabilité : Pascal RIVEAU

Membres : Fontaneau P.- Bédís J.- Mitrasouf V. - Burnet T.

2- Commission BÂTIMENTS COMMUNAUX

Responsabilité : Joël BÉDIS

Membres : Del Cerro J. - Veyssièrè M. - Douet Y.

3- Commission VOIRIE

Responsabilité : Joël BÉDIS

Membres : Del Cerro J. - Burnet T. - Riveau P. - Hofman S. - Bourcier T. (hors Conseil)

4- Commission COMMUNICATION

Responsabilité : Véronique MITRASOUF

Membres : Del Cerro J. - Carteau L. - Fontaneau P. - Gentil C.

5- Commission URBANISME

Responsabilité : Patricia FONTANEAU

Membres : Douet Y. - Vielet B. - Formantin C. - Tauziède K. - Del Cerro J. - Bédís J.

6- Commission ESPACES VERTS

Responsabilité : Véronique MITRASOUF

Membres : Del Cerro J. - Carteau L. - Burnet T. - Gentil C. - Raffoux V. - Tauziède K.

7- Commission PERSONNEL COMMUNAL

Responsabilité : Patricia FONTANEAU

Membres : Carteau L. - Mitrasouf V. - Gentil C. - Tauziède K. - Del Cerro J.

8- Commission École

Titulaires : Mitrasouf V. - Raffoux V.

Suppléants : Burnet T. - Carteau L.

9- Commission Cimetière

Responsabilité : Joël BÉDIS

Membres : Mitrasouf V. - getil C. - Hofman S. - Veyssière M. - Tauziède K. - Fontaneau P. -

COMPOSITION COMMISSION APPEL D'OFFRES (délib. 19/2020)

La commission d'appel d'offres est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée.

Monsieur le Maire est le président, la commission doit être également composée de 5 membres titulaires du Conseil Municipal.

Après discussion, les 5 membres élus sont messieurs Bédís J. - Del Cerro J. - Douet Y et Mesdames Mitrasouf V. - Gentil C. -

COMMISSION IMPOTS

6 titulaires et 6 suppléants composent cette commission. Avant tout 24 personnes doivent être proposées,

Les 24 membres sont donc : Bédís J. - Formantin C. - Burnet T. - Veyssière M. - Carteau L. - Douet Y. - Vilet B. - Del Cerro J. - mmes Fontaneau P. - Mitrasouf V.- Hofman S. - Raffoux V. - Tauziède K. - Gentil C. -

hors Conseil : Mrs Grelier - Dupont B. - Feydieu C. - Coche Y. - Riveau D. - Bocquier F. - Héraud G. - Joyeux J. C. - Ninaud S. - madame Pelisson A.

Une fois la liste transmise au centre des impôts, seuls 12 membres seront retenus.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS AU SYNDICAT DES EAUX DU BLAYAIS (délib. 20/2020)

Après un tour de table, l'appel à candidature est lancé.

Les titulaires élus sont : Del Cerro J. - Formantin C. / le suppléant est monsieur Burnet T.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS AU S.I.E.S. (délib. 21/2020)

La Commune doit nommer 3 délégués au Syndicat Intercommunal des Établissements Scolaires.

Les délégués titulaires sont mesdames Fontaneau P. et Mitrasouf V.

La déléguée suppléante est madame Hofman S.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT D'ÉLECTRIFICATION DU BLAYAIS (délib. 22/2020)

Le Syndicat intercommunal d'électrification de Blayais a notamment en charge la création et le renforcement du réseau électrique.

Les délégués titulaires sont Messieurs Bédís J. et Riveau P.

Le délégué suppléant est Monsieur Del Cerro.

DÉLIBÉRATION AVENANT N°1 CONVENTION DÉLÉGATION DE LA COMPÉTENCE TRANSPORTS SCOLAIRES (délib.23/2020)

Depuis la rentrée Scolaire 2019/2020, l'organisation du transport scolaire est modifiée. En effet, la participation familiales se fait par rapport au quotient familial. En commun accord, les communes du RPI ont décidé de prendre en charge cette dépense. L'avenant présenté intègre la nouvelle grille des participations, il précise également que la dégressivité en fonction du nombre d'enfants transportés par famille, ainsi que d'autres points : la modulation du tarif régional, la procédure d'inscription, la récupération des recettes (titres émis aux collectivités).

Le Conseil accepte cet avenant et charge monsieur le Maire de le signer.

INDEMNITÉS ÉLUS (délib. 24/2020)

Monsieur le Maire fait lecture des éléments qui ont été transmis à savoir la revalorisation des indemnités des maires et adjoints pour les nouveaux élus de ce Conseil Municipal. Ci-joint le tableau présenté :

	MAIRE	ADJOINT
Population (nombre d'habitants)	en % de l'indice	en % de l'indice
- de 500	25,50%	9,90%
De 500 à 999	40,30 %	10,70%
De 1 000 à 3 499	51,60 %	19,80%

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la fixation des taux applicables aux indemnités du maire et de ses adjoints.

DÉCISION MODIFICATIVE " PORTE ÉCOLE"

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la porte qui se situe au niveau du dortoir de l'école doit être changée. Cette dépense n'étant pas prévue au Budget, il va être nécessaire d'établir des démarches comptables pour créer cette opération. Pour l'heure, un seul devis a été réceptionné, celui de Blaye Fermetures qui s'élève à 3.705,52 € HT. La commune est dans l'attente de 2 autres devis.

Le conseil accepte à l'unanimité le principe comptable, et prendra sa décision dès réception des autres propositions.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1

La commune a reçu la facture des frais de notaire relatifs à l'achat de terrain de madame Bossy. Elle s'élève à 1.347,62€ .Du fait que cet état de frais d'acte a été reçu après le vote du budget, cette dépense n'y a pas été intégrée.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de rattacher cette charge à l'opération 109 - achat terrain Bossy .

Il convient donc de prendre la somme de 1.347,62€

sur le compte 020 - dépenses imprévues d'investissement et de la porter

au compte 2111- opé 109 - achat terrain Bossy

Le Conseil Municipal accepte le principe et charge Monsieur le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires afin de pouvoir régler l'état des frais d'actes au notaire.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le portail du cimetière devait être repeint mais au vu de son état et sur conseil de Monsieur Bédis, il est envisagé de le changer.

Un devis a été demandé auprès de la ferronnerie de monsieur Teyseyre. Il s'élève à 1.837,44€ TTC

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis et charge Monsieur le Maire de le valider et d'établir toutes les démarches comptables relatives à cette dépense qui n'avait pas été prévue sur l'opération 120 - aménagement Place de l'Église.

Il convient donc de prendre la somme de 1.837,44€ sur le compte 020 - dépenses imprévues et de la porter au compte 2128- opé 120 : Aménagement Place de l'Église

DÉCISION MODIFICATIVE PORTAIL LOCAL TECHNIQUE

Afin de sécuriser le local technique, il serait souhaitable de clôturer et fermer son accès au niveau de la salle des 4 Vents. Plusieurs devis ont été demandé à ce jour, à savoir :

- Devis de mr Teyseyre pour un portail coulissant : 2.160,35€ HT

- Devis de SARL N.R. Elec pour l'installation motorisé du portail : 3.045,00€ HT

- Devis de l'entreprise Neveu : 2.787,32€ HT

Monsieur Formantin prend la parole afin de préciser aux élus qu'un autre système de portail pourrait être adapté. Il propose à l'assemblée de communiquer les coordonnées de l'entreprise susceptible de le proposer.

Le Conseil accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de demander un devis qui sera comparé à celui déjà reçu.

DÉLIBÉRATION FDAEC (délib. 25/2020)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C), décidées par le Conseil Départemental.

La somme attribuée à la Collectivité s'élève à 9.563,00 €.

Cette aide permettrait de financer une partie des frais engagés dans les dépenses liées à la sécurisation du local technique, ainsi que le remplacement des luminaires publics.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afin que la Commune puisse obtenir cette aide.

NOMINATION COORDONNATEUR RECENSEMENT (délib. 26/2020)

Monsieur le maire informe l'assemblée que le prochain recensement de la population se déroulera début d'année prochaine : du 21 janvier au 20 février 2021. Un agent recenseur devra être prochainement recruté. Pour l'heure, Monsieur le Maire propose de nommer Madame Vincent, coordonnateur de cette enquête. Elle assurera, durant toute la durée du recensement, la logistique et la communication du recensement et aura également pour mission l'encadrement de l'agent recenseur.

Le Conseil accepte à l'unanimité le principe et nomme madame Vincent coordonnateur du recensement de la population.

DÉLIBÉRATION AUTORISATION PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE RÈGLEMENT CANTINE/GARDERIE (délib.27/2020)

Monsieur le Maire informe les élus qu'actuellement la Collectivité fonctionne avec deux régies pour les produits scolaires : une pour la cantine et une pour la garderie. La vente des tickets se fait pendant les heures d'ouverture de la Mairie. Ce système a permis de réduire les impayés.

Les tickets peuvent être payés soit en espèces soit par chèque. Afin de faciliter les règlements, il est envisagé de proposer un mode de paiement automatisé : le prélèvement automatique. Ce mode de paiement permettrait aux usagers de ne plus utiliser de chèques ou de numéraires.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place le prélèvement automatique pour le règlement des frais de cantine et garderie à partir de la rentrée scolaire de 2020/2021 et charge monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires pour la mise en place du prélèvement automatique.

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE REMBOURSEMENT DES TICKETS DE CANTINE ET GARDERIE (délib. 28/2020)

Suite à la pandémie du COVID-19, les établissements scolaires ont dû fermer leurs portes durant quelques semaines. Certains parents ont fait le choix de ne pas remettre leurs enfants lors de leur réouverture. Sachant que les tickets de cantine et garderie ne seront plus d'actualité à la rentrée prochaine, il va être proposé aux parents de se faire rembourser les tickets non utilisés. Pour se faire, chaque parent devra être à jour dans le règlement des repas et de la garderie, se munir des tickets non utilisés et de fournir un RIB pour pouvoir procéder au reversement des sommes.

Le Conseil municipal accepte le principe et charge monsieur le maire d'établir toutes les formalités nécessaires.

DÉLIBÉRATION "CONVENTION DGFIP" (délib. 29/2020)

En application de la loi de Finances rectificative du 28 décembre 2017, et du décret 2018-689 du 1er août 2018, les collectivités se doivent de proposer aux usagers une solution de paiement en ligne. Le service d'encaissement des recettes publiques locales par Internet se fera par le biais d'un site de paiement de la DGFIP. Afin d'adhérer à ce service, une convention devra être signée avec la Direction Départementale des Finances Publiques.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe cette convention et charge monsieur le Maire de la signer et de compléter le formulaire d'adhésion qui détaille l'ensemble de produits qui seront payables en lignes.

QUESTIONS DIVERSES

- La gestion du logement d'urgence sera assurée par madame Mitrasouf, 3ème adjointe.

Il sera nécessaire d'investir dans du mobilier et de l'équipement plus récent.

- Monsieur Del Cerro rapporte la demande faite par Mr Zeller concernant un bout de terrain que la Commune devait lui céder pour l'euro symbolique. A ce jour, la Collectivité n'a toujours pas de nouvelles de cette affaire.

- Monsieur Burnet demande si une date a été définie pour la mise à disposition de la Salle des Fêtes. Au vu des évènements liés à la pandémie, toutes les manifestations ont été annulées. N'ayant pas plus d'informations à ce jour, sur la possibilité de regroupement de plus de 10 personnes dans un lieu public, aucune décision n'a été prise.

Séance levée à 20h40